

**Déclaration de franchissement de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**INNATE PHARMA**

(Euronext Paris)

Par courrier du 4 avril 2008, la société AXA Investment Managers Private Equity Europe (20, place Vendôme, 75001 Paris), agissant pour le compte des FCPR AXA Placement Innovation I et AXA Placement Innovation III dont elle assure la gestion, a déclaré avoir franchi en baisse, le 31 mars 2008, par suite d'une cession d'actions INNATE PHARMA, les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société INNATE PHARMA et détenir, pour le compte desdits fonds, 1 245 220 actions INNATE PHARMA représentant autant de droits de vote, soit 4,95% du capital et des droits de vote de cette société (1).

---

(1) Sur la base d'un capital composé de 25 170 259 actions représentant autant de droits de vote.